



Programme de police auxiliaire

Le programme de police auxiliaire de la Force policière de Fredericton a été créé en 1984. À l'époque, il ne comptait que neuf agents. Les membres sont issus de tous les horizons et ont un point commun : la volonté de fournir un service bénévole inestimable à leur communauté.

Les agents auxiliaires sont représentatifs d'un vaste échantillon de la population locale. Le programme auxiliaire est placé sous la direction de la Division de la patrouille. Les agents auxiliaires peuvent exercer des fonctions d'intervention initiale et d'urgence en compagnie de membres de la force régulière à la suite d'appels de citoyens ainsi que, entre autres, des fonctions de contrôle des foules et de la circulation, de sécurité sur les lieux d'un crime et des initiatives de police communautaire.

Les agents auxiliaires sont des agents de la paix assermentés selon la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick. Ils ont les pouvoirs et l'autorité d'un agent de la paix à condition d'être accompagnés et supervisés par un agent de la force régulière.

Les agents auxiliaires portent un uniforme de police ordinaire et sont identifiés par des écussons et insignes rouges marqués « Auxiliary Police » (auxiliaire de police). Ils ne portent pas d'arme à feu.

Les personnes intéressées qui souhaitent devenir agents auxiliaires doivent connaître et prendre en compte les points suivants :

- Les fonctions d'auxiliaires de police peuvent exposer les agents à des situations ou à des confrontations dangereuses.
- Les fonctions d'auxiliaires de police peuvent durer longtemps et être difficiles physiquement, monotones ou ennuyeuses, mais elles doivent être réalisées, quelle que soit leur nature.
- Les fonctions d'auxiliaires de police peuvent être dérangeantes sur le plan émotionnel, étant donné que les agents peuvent être appelés à intervenir dans des situations désagréables et traumatisantes.
- Les agents auxiliaires ont l'obligation de témoigner au tribunal.
- Les agents auxiliaires ont l'obligation d'obéir aux ordres de manière implicite et de se conformer aux politiques opérationnelles et administratives de la police de Fredericton.
- Les agents auxiliaires sont souvent appelés à intervenir immédiatement ou dans un délai très court.

Formation

Les agents auxiliaires suivent une formation théorique en salle de classe et une formation pratique qui recouvrent notamment les domaines suivants :

- Secourisme d'urgence et RCP
- Code criminel et autres aspects juridiques dans le cadre des missions policières
- Manœuvres à pied
- Techniques de défense
- Maniement d'armes
- Rédaction de rapports et prise de notes
- Utilisation de terminaux de données mobiles

Pour accéder aux fonctions d'agent auxiliaire auprès de la Force policière de Fredericton, les candidates et les candidats doivent obligatoirement remplir les critères suivants :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.
- Avoir au moins 19 ans;
- Détenir un diplôme de 12e année ou l'équivalent.
- Être titulaire d'un certificat valide de secourisme d'urgence et de RCP avant l'embauche.
- Avoir un permis de conduire valide (sans restriction).
- Fournir des références morales.
- Subir un examen médical et physique complet.
- AVOIR UN CASIER JUDICIAIRE VIERGE, ni être l'objet de déclaration de culpabilité pour une infraction relevant du Code criminel, de la *Loi sur les stupéfiants* ou de la *Loi sur les aliments et drogues* et pour laquelle aucun pardon n'a été accordé.
- Ne pas être en attente d'un procès.
- Avoir une bonne réputation et une bonne moralité – les antécédents seront vérifiés.

Le processus de demande

- Il est possible de déposer sa candidature périodiquement en fonction des postes à pourvoir. Les avis de recrutement seront diffusés largement dans les médias imprimés et numériques, ainsi que sur le site web de la Force policière de Fredericton et les réseaux sociaux.
- Les candidatures seront examinées pour vérifier que toutes les exigences de base sont satisfaites.
- Les candidates et les candidats devront passer un examen portant sur les sujets suivants: orthographe, terminologie juridique générale utilisée dans le système judiciaire du N.-B., connaissances générales de la Force policière de Fredericton, mises en situation et capacité de rétention de la mémoire. Note de passage : 80 %.

- Les candidates et les candidats devront subir un entretien devant un comité de sélection composé d'agents de la force régulière et d'agents auxiliaires.
- Les candidates et les candidats seront soumis à un processus d'autorisation de sécurité supérieure et de vérification de casier et d'antécédents judiciaires, ainsi qu'à un entretien de sécurité, si nécessaire.
- Les candidates et candidats devront passer un examen médical et physique selon les normes de la Force policière de Fredericton.
- La Force policière de Fredericton s'efforce d'engager, parmi les bénévoles intéressés, celles et ceux qui correspondent le mieux aux besoins de la Force policière et de la population locale.
- Les personnes retenues devront obligatoirement suivre une formation encadrée par la Force policière de Fredericton avant toute mission opérationnelle.